

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme / **formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°05/2023

Contrats d'architecte – Maison du garde et grange – Place de l'église

VU les travaux de mise en sécurité des bâtiments existants sur l'espace appelé « Maison du garde » et les projets de restructuration à venir ;

Considérant indispensable la mission d'un architecte pour le suivi d'un tel dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme la signature de contrats d'architecte sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif (estimation à 5 570,00 euros HT – 6 684,00 euros TTC) ;

Décide de confier ces deux missions de maîtrise d'œuvre à l'architecte Eric FOUQUET de Montluçon (Maison du garde : mission = 3650 € HT/4380 € TTC ; Grange : mission = 1920 € HT/2304 € TTC). A l'issue, un estimatif prévisionnel de travaux permettra de définir un budget pour la restructuration et la mise en sécurité des bâtiments existants.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

